



## Conditions Générales de Vente Formation Professionnelle

La Vie des Parents  
Organisme de Formation

### Désignation

Entre l'acquéreur de la prestation de service et la société La Vie Des Parents SARL au capital de 4500 euros – 788638294 00033 RCS RENNES – APE 8690F – Organisme Formation No. 53350928835 qui désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 1bis rue de Ouessant, 35760 à Saint-Grégoire, représenté par Monica MEJIA gérante d'une part, et la personne physique ou morale procédant à l'achat des services de la société, Ci-après, « le Client » d'autre part.

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

La société La Vie Des Parents met en place et dispense des formations selon deux modalités :

- Formation inter-entreprises : Formation sur catalogue réalisée dans les locaux de La Vie Des Parents ou dans des locaux mis à sa disposition par tout tiers dont le client et/ou à distance. Les stagiaires n'appartenant pas nécessairement à la même société.
- Formation intra-entreprise : Formation réalisée sur mesure pour le compte du client, réalisée dans les locaux du client, de La Vie Des Parents, de tout tiers et/ou à distance.

En Bretagne et sur l'ensemble du territoire national, seule, en partenariat avec un autre OF ou avec sous-traitance.

### Article 1: Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société La Vie Des Parents pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat des actions de formations continues. (art. 6613-1 du code du travail.)

La Vie Des Parents s'engage à organiser des actions de formations continues concourant au développement des compétences ; ces formations entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle conformément à l'article 6613-1 du code du travail en indiquant l'objectif professionnelles, les objectifs pédagogiques, les compétences visées et les modalités pédagogiques.

### Article 2 : Devis conventions et attestation

Pour chaque formation, la société La Vie Des Parents s'engage à fournir un devis et une convention de formation avec l'intitulé de la formation au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société

#### La Vie des Parents

SARL au capital de 4500 euros – 788638294 00033 RCS RENNES – APE 8690F – Organisme Formation No. 53350928835  
1 Bis Rue d'Ouessant, 35760 St Grégoire – Téléphone : 02 23 21 32 66 – m.mejia@lavedesparents.fr

un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Une attestation de présence ou de fin de formation est fournie.

### **Article 3 : Dispositions financières**

Le client, en contrepartie des actions de formation réalisées, s'engage à verser à l'organisme, une somme correspondant aux frais de formation en à la réception de facture, en fin de formation.

**a)** Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes – La Vie des Parents n'est pas assujettie à la TVA-. Ce tarif inclut le matériel pédagogique et les déplacements de l'intervenant. L'hébergement et les repas des stagiaires ne sont pas compris.

**b)** L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre des présentes Conditions Générales de Ventes et des conventions de formations ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

### **Article 4 : Modalités de règlement**

Modalités de règlement entre les parties prenantes :

**a)** La validation des CGV, d'un devis joint à une convention ouvre les droits à l'action de formation.

**b)** Le règlement de la totalité des frais de formation se fera soit par chèque au nom de «La Vie des Parents», soit par virement administratif à 30 jours fin de mois.

### **Article 5 : Prise en charge**

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Seul le client est responsable de cette démarche. Pour ce fait il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

A défaut de réception de la confirmation de prise en charge par l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

Dans tous les cas, la non-conformité de prise en charge par l'OPCO entrainera une facturation directe de l'intégralité des frais de formation pour le Client.

#### **La Vie des Parents**

SARL au capital de 4500 euros – 788638294 00033 RCS RENNES – APE 8690F – Organisme Formation No. 53350928835  
1 Bis Rue d'Ouessant, 35760 St Grégoire – Téléphone : 02 23 21 32 66 – m.mejia@lavedesparents.fr

### **Article 6 : Obligations et Responsabilité de l'organisme de formation « La Vie des Parents »**

La Vie des Parents s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. En conséquence, La Vie des Parents sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de La Vie Des Parents, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

### **Article 7 : Dédit ou abandon et conditions de report et d'annulation d'une séance de formation**

**a)** En cas de résiliation d'une séance de formation par le client à moins de 30 jours francs avant le début de l'actions de formation, l'organisme prestataire sera en droit d'exiger le règlement du coût total des frais de formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [m.mejia@laviedesparents.fr](mailto:m.mejia@laviedesparents.fr).

**b)** En cas d'empêchement ou abandon en cours de formation d'un ou plusieurs stagiaires, le stage commencé est dû en totalité. L'entreprise signataire peut, si nécessaire, (lui) substituer sans frais supplémentaires un autre collaborateur.

**c)** En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 1, le client se réserve le droit de mettre fin à la convention de formation convenue, le délai d'annulation étant toutefois limité à 15 jours francs avant la date prévue de commencement de l'une des actions mentionnées à la présente CGV, il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée d'une convention.

**d)** l'organisme se réserve le droit d'annuler l'action de formation s'il n'y a pas au moins deux stagiaires inscrits pour débiter la session. Les stagiaires ne venant pas forcément de la part du même client.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, La Vie des Parents ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à La Vie des Parents, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, la pandémie, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de La Vie des Parents. La société La Vie des Parents ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

### **Article 8 : Programme horaires et durées des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif. Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à 7h et se déroulent de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h avec une pause en milieu de

#### **La Vie des Parents**

SARL au capital de 4500 euros – 788638294 00033 RCS RENNES – APE 8690F – Organisme Formation No. 53350928835  
1 Bis Rue d'Ouessant, 35760 St Grégoire – Téléphone : 02 23 21 32 66 – [m.mejia@laviedesparents.fr](mailto:m.mejia@laviedesparents.fr)

chaque demi-journée. Adresse et horaires seront indiqués sur la convocation.

### **Article 9 : Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations et ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations de La Vie des Parents

### **Article 10 : Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société La Vie des Parents sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

### **Article 11 : Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société La Vie des Parents et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux. A défaut les Tribunaux de Rennes seront seuls compétents pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à St Grégoire, le

Pour le client,

Pour l'organisme de formation,

**Monica MEJIA**

Gérante

Responsable de l'établissement

La Vie des Parents

Date et signature (*Parapher chaque page*)

### **La Vie des Parents**

SARL au capital de 4500 euros – 788638294 00033 RCS RENNES – APE 8690F – Organisme Formation No. 53350928835  
1 Bis Rue d'Ouessant, 35760 St Grégoire – Téléphone : 02 23 21 32 66 – [m.mejia@lavedesparents.fr](mailto:m.mejia@lavedesparents.fr)